



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 70294

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance du passeport est payante en Irlande. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

Les tarifs des passeports délivrés en Irlande sont différents selon la catégorie demandée : 75 euros pour le passeport standard de 32 pages, valide dix ans ; 100 euros pour le passeport élargi de 48 pages, valide dix ans ; 25 euros pour le passeport standard de 32 pages pour personnes de 65 ans et plus, valide dix ans ; 25 euros pour le passeport enfants de 3 à 17 ans, valide trois ans ; 15 euros pour le passeport enfants de moins de trois ans ; tarif pour familles (jusqu'à 4 demandes) : 10 euros ; passeports collectifs (groupes) : tarifs non indiqués. La poste irlandaise fait la promotion du service de délivrance rapide du passeport par correspondance (Passport Express) résultant d'un partenariat entre La Poste (An Post) et le ministère des Affaires étrangères. Il en coûte 7 euros, pour recevoir son passeport par correspondance sous dix jours (ouvrables). Le délai court à compter du jour de la réception de la demande par le service des passeports. Ce coût couvre l'envoi et l'acheminement de la demande (première demande ou renouvellement) par Swiftpost (service rapide), vers le bureau des passeports.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70294

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 6978

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9178